

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE PUYLOUBIER**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 7 septembre 2020**  
-----

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 7 septembre 2020 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mmes GRACIAN et GUEZ ayant donné procuration et MM. HALLÉ, KABOUBI et SIGNORET excusés.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réhabilitation par la commune d'un réseau pluvial Chemin de la Pallière (n°84/20),
- Approuvé l'avenant n°1 de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation de travaux sur le pluvial rue Jean Jaurès (n°85/20),
- Autorisé le Maire à signer la convention d'échange de parcelles et l'acte notarié correspondant avec la Société du Canal de Provence (n°86/20),
- Autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux et de matériel avec l'association « Educative Studio Pilates & Ostéo » (n°87/20),
- Sollicité du Conseil Départemental, au titre de l'Aide exceptionnelle pour la relance de l'activité économique, une participation pour l'enfouissement des réseaux aériens électriques (n°88/20),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°89/20),
- Accepté le versement de participations pour la rénovation de façades dans le centre ancien (n°90/20),
- Autorisé le Maire à signer le bail de location avec M. Ali DRIAI (n°91/20).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 8 septembre 2020

Le Maire

Frédéric GUINIERI